

Service gestion des volontaires

ARRÊTÉ

portant prolongation de la suspension d'engagement du sapeur 1ère classe Bastien GALERA du CIS LISLE

Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la sécurité intérieure et notamment le Livre VII de la partie réglementaire,

VU l'arrêté de monsieur le président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Tarn en date du 31 juillet 2014, portant prolongation de la suspension d'engagement du sapeur 1ère classe Bastien GALERA, pour une durée d'un an à compter du 1er septembre 2014,

VU la demande du sapeur 1ère classe Bastien GALERA de prolonger sa suspension d'engagement, pour une durée d'un an, à compter du 1er septembre 2015,

VU l'avis favorable du comité de centre de LISLE,

Sur proposition du directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn,

ARRÊTÉ :

Article 1^{er} : La suspension d'engagement du sapeur 1ère classe Bastien GALERA, sapeur-pompier volontaire affecté au centre de secours de LISLE, est prolongée, à compter du 1er septembre 2015 pour une durée d'un an.

Article 2 : M. le directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn, chef du corps départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours du Tarn.

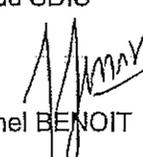
Certifié exécutoire compte tenu de la notification du :

A Albi le :

04 SEP. 2015



Le président du conseil d'administration
du SDIS


Michel BENOIT